

La construction d'un chapiteau à la Cité du cirque

Page modifiée le lundi 5 juin 2023 • Données Ville du Mans

Contexte



© Geoffroy Drouault Air2D3

La Ville du Mans a décidé de construire un chapiteau permanent dans le quartier urbain prioritaire des Bords de l'Huisne-Sablons dans le cadre du développement de la Cité du cirque Marcel-Marceau.

Cette opération d'**installation pérenne** d'un chapiteau à proximité immédiate d'un bâtiment récent – actuelle Cité du cirque Marcel-Marceau – permet de poursuivre la **reconversion** du site de l'ancienne piscine municipale des Sablons et de renforcer l'**attractivité** et le rayonnement de la Cité du cirque sur l'agglomération et plus généralement le département.

Ce nouvel équipement culturel, principalement dédié aux activités circassiennes, accueillera ponctuellement des auditions, des conférences, des réunions, des spectacles, ainsi que d'autres usages multiples en lien avec des activités culturelles.

Projet

Le programme de travaux concerne la construction d'un chapiteau permanent qui est composé de deux espaces.

1. Un espace scénique avec une piste circulaire, des gradins de 400 places, une loge et un rangement.
2. Un espace polyvalent avec une billetterie, des sanitaires et un bar.

Le chapiteau permanent offre l'**image dynamique** d'une grande couverture en toile tendue et facettée qui présente une alternance de différentes couleurs contrastées. Ces toiles rayonnent vers la coupole étoilée, point culminant de la construction, placée à l'aplomb de la piste du chapiteau.

L'espace scénique de 25 mètres de diamètre et de 13 mètres de hauteur positionné dans la partie la plus large de la parcelle, s'étire vers le nord. Il forme l'espace polyvalent dans l'entre deux et se termine par un auvent en pointe qui accueille l'entrée publique. Autour de l'espace scénique s'organisent les locaux de services.

Objectif



© Ville du Mans

Ce projet global de développement du cirque dans l'agglomération mancelle s'articule autour d'un outil privilégié de pratique amateur et professionnelle, de son école de cirque et du projet pédagogique innovant qu'elle développe, de la promotion du festival *Le Mans fait son cirque* orienté vers le chapiteau et les talents émergents, d'une diffusion de spectacle à l'année sous chapiteau et en extérieur, d'une action culturelle "cirque" développée sur l'ensemble du territoire et enfin de son soutien à la jeune création à travers les accueils de résidences d'artistes.

PLUS LOIN

Avec ce nouvel équipement culturel complémentaire de l'existant, très bien desservi par le tramway, la Ville du Mans développe l'attractivité de la Cité du cirque Marcel-Marceau, ce qui lui a permis d'obtenir la labellisation *Pôle national du cirque* du ministère de la Culture, en 2023.

Maîtrise d'ouvrage

La Ville du Mans a été le maître d'ouvrage de la construction.

Calendrier

Cette opération de construction a été menée de 2021 à 2022.

Montant

Le coût total de cette opération se chiffre à 2,9 M€ hors taxes.

Partenariat

Le montant de la participation européenne du Feder est de 930 451 €. L'État a apporté une aide de 480 000 €, la Région des Pays de la Loire une subvention de 300 000 € et le Département de la Sarthe un cofinancement de 250 000 €.

Au final, la part restante pour la Ville du Mans s'élève à 939 549 €.

930 451 €

d'aide européenne

C'est la subvention accordée par le Feder pour la construction d'un chapiteau à la Cité du cirque, au Mans.



UNION EUROPÉENNE



RÉGION
PAYS
DE
LA LOIRE

CE PROJET EST COFINANCÉ PAR
LE FONDS EUROPÉEN DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL